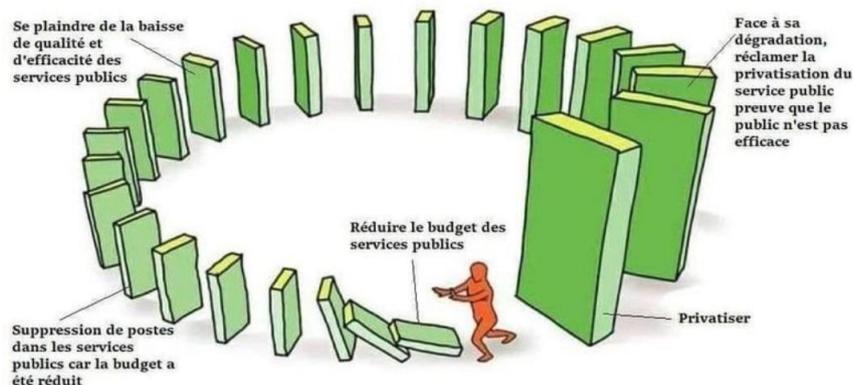


Bien loin des belles envolées lyriques de notre ministre à l'ENAP, au même moment, les agents du SPIP de la Drôme apprenaient en réunion de service l'arrivée d'un nouveau concurrent local dans le business de la probation : **JUSTICE XXI**. Ils rejoignent ainsi **REMAID**, l'association de victimes, notre principal concurrent sur le marché qui gère maintenant une clientèle allant jusqu'au sursis probatoire...

Ce concurrent a déposé ses statuts au mois de novembre et ceux-ci annoncent la couleur en renvoyant en toute modestie l'implication des agents du service public à leur archaïsme et leur incompétence : « *L'association entend ainsi moderniser le secteur socio-judiciaire en offrant des services plus rapides, plus complets, mieux rédigés, plus efficaces et avec de réelles propositions pénales pour faciliter le lourd travail des magistrats.* » Comme les dispositions légales le permettent depuis l'ère DUPONT-MORETTI, l'association ne compte pas se circonscrire au champ présentiel : « *Mettre en place des alternatives efficaces aux poursuites pénales ou à la détention provisoire, via des interventions rapides via des aménagements de peine (Sursis Probatoire (??), DDSE...)* ». Sans barguigner et sans vérifier plus que cela le bagage technique de ses intervenants, les magistrats locaux ont déjà commencé à leur affecter des mesures de contrôle judiciaire dès le mois de décembre.

Un malheur n'arrivant jamais seul, la nouvelle intervient après l'annonce des recrutements faméliques des CPIP au niveau national ce qui laisse présager l'absence de renforts au sein du service. La crise des RH au SPIP de la Drôme est pourtant une réalité au SPIP 26 sous fond de surpopulation carcérale, de montée en puissance du nombre de dossiers en MO et d'une population pénale qui cumule les problématiques et dont l'accompagnement demande chaque jour un investissement plus intense. Avec la précarisation de l'emploi au sein du service et les fluctuations et l'adaptation liées au recrutement des contractuels (quand ils ont lieu...), **les agents ont le sentiment d'être pris dans l'étau de la spirale infernale du recul et de la dégradation du service public de la justice.**

## DÉTRUIRE LES SERVICES PUBLICS : MODE D'EMPLOI



Dans la Drôme, le lien entre les logiques de privatisation et la fragilisation de notre statut de fonctionnaire est si évident qu'on retrouve dans ces associations concurrentes bon nombre de contractuels « formés » dans notre SPIP. Et JUSTICE XXI n'échappe pas à la règle...

**L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** dénonce ces atteintes quotidiennes au service public pénitentiaire et l'absence de solidarité au sein du ministère de la Justice. **Les agents de terrain se retrouvent bien seuls dans leur défense des valeurs d'intégrité et d'indépendance du service public, les cadres de notre administration et les magistrats de la juridiction entérinant le jeu de la libre concurrence et l'abandon d'une partie de nos missions.** Lors du récent CSA IP, le 07/01, sur le sujet de la labellisation des associations qui incite à « recentrer l'action des SPIP » et à la délégation de nos missions, on a pu entendre le représentant de la DAP déplorer que les SPIP ne soient pas à la hauteur pour se vendre face à la concurrence !

**L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** exige un virage à 180° face aux méfaits de **l'idéologie business** appliquée au service public de la justice. Et un soutien sans faille aux agents œuvrant face à une concurrence inopportune...

Cet exemple local et édifiant de la fragilisation du service public de la justice et de ses agents montre qu'il faut à contrario **UN CHOC DES MOYENS DANS LES SPIP ET LA FIN DE LA MANNE FINANCIERE POUR LE PRIVE** pour assurer la sécurité de nos concitoyens, prévenir la récidive et œuvrer pour la réinsertion des PPSMJ.

Sans quoi, invoquer une révolution de la probation ou convoquer des Etats Généraux de l'Insertion et de la Probation (après ceux de la Justice, après la Conférence de Consensus...) n'aura pour effet que d'être ce que nous craignons : **DE PURS EFFETS D'ANNONCE.**



Pour **L'UFAP UNSa Justice SPIP 26/07**,

Florian ROUSSET & Thierry BABIN.